

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC**  
**Treizième session**  
**Abou Dhabi (Émirats arabes unis), 26-29 février 2024**

**INSCRIPTION ET PARTICIPATION DES ORGANISATIONS NON  
GOUVERNEMENTALES À LA TREIZIÈME SESSION DE  
LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC**

Les règles et procédures ci-après s'appliquent en ce qui concerne l'inscription et la présence des organisations non gouvernementales (ONG) à la treizième session de la Conférence ministérielle de l'OMC (CM13) qui se tiendra à Abou Dhabi (Émirats arabes unis), du 26 au 29 février 2024:

- i) les ONG inscrites seront autorisées à assister aux sessions plénières de la Conférence (sans droit de parole);
- ii) les demandes d'inscription présentées par les ONG souhaitant être accréditées sont acceptées conformément à l'article V, paragraphe 2, de l'Accord sur l'OMC, c'est-à-dire que sont acceptées les ONG "s'occupant de questions en rapport avec celles dont l'OMC traite"; et
- iii) les ONG qui souhaitent s'inscrire pour assister à la Conférence devraient le faire au plus tard le 24 novembre 2023 (minuit, heure GMT).

**Format**

Des informations sur le format de la Conférence ministérielle seront communiquées en temps utile.

**Procédure d'inscription**

Les ONG souhaitant assister à la CM13 devront suivre les deux étapes décrites ci-après:

**Étape 1 – Demande d'inscription de votre organisation**

Les ONG qui souhaitent assister à la Conférence devront remplir le formulaire d'inscription en ligne dans lequel il leur est demandé, entre autres, de fournir des preuves (rapports, publications, etc.) qui démontrent que leur travail est lié à des questions relevant de l'OMC. Les ONG ayant déjà assisté à au moins une Conférence ministérielle de l'OMC sont dispensées de l'obligation de fournir des preuves de travaux en lien avec l'OMC.

Le formulaire d'inscription des ONG est disponible à l'adresse suivante: <https://eregistration.wto.org/mc13/ngo/register/fr>. Comme indiqué au point iii), veuillez noter que la date limite pour l'inscription en ligne des ONG est le **24 novembre 2023** (minuit, heure GMT).

**Étape 2 – Inscription des représentants de votre organisation**

Seules les organisations dont la demande d'inscription aura été acceptée pourront accéder au formulaire d'inscription en ligne des représentants des ONG. Chaque organisation pourra inscrire un maximum de quatre personnes. Les représentants devront être inscrits au plus tard le 26 janvier 2024 (minuit, heure GMT). Si tous les critères sont remplis, la confirmation définitive de l'inscription sera envoyée rapidement.

Conformément à la pratique antérieure, la liste finale des ONG accréditées sera distribuée à tous les Membres de l'OMC, pour information.